

*Loi anti-inflation*

Il est fallacieux, je crois, d'affirmer que les premiers bénéficiaires de ce programme seraient les pauvres. S'il doit apporter des avantages—mais je crois qu'ils seront minimes—nous en bénéficierons tous. En fait le gouvernement n'a pris aucune mesure positive qui puisse aider les gagne-petit, comme le ferait une forme de politique des revenus, et lui gagner l'appui du NPD. Je me reporte à l'allocution prononcée par le ministre vendredi dernier; il a dit, relativement à cette question de l'équité: Reconnaître cet objectif est une chose; le mettre en pratique, une autre. Je suis tout à fait d'accord. Je veux souligner que les libéraux ont toujours reconnu cet objectif; ils n'ont cependant pas réussi à le mettre en pratique comme le montre fort bien le programme qu'ils nous demandent d'accepter.

L'équité n'est pas le seul motif justifiant un réajustement des dispositions du programme, bien que ce soit là une raison importante en soi. Mais, je le signale au ministre, il doit le rendre juste et équitable, pour que la population l'accepte, car les Canadiens ne voudront pas faire des sacrifices pour le programme à moins d'être convaincus qu'il les traite tous avec justice.

Que penser du contrôle des prix? Comme en font foi les critiques exprimées la semaine dernière par moi-même et par d'autres, nous ne croyons pas que la position du gouvernement relativement aux prix soit efficace. Je n'ai pas l'intention de répéter tous les mêmes arguments de la semaine dernière. A notre avis, un gouvernement qui instaure un contrôle indirect des prix par le contrôle des profits, ne peut pas ne pas laisser des échappatoires dont saura profiter l'habileté des comptables et des avocats des sociétés. Nous ne prétendons pas que ce risque doit nous empêcher d'essayer d'utiliser ce genre de mécanisme. En fait, comme le ministre l'a signalé, le nouveau parti démocratique a indiqué que c'était une méthode qu'il aurait lui-même choisie. Néanmoins, je répète qu'il est très difficile de garantir son efficacité puisqu'il s'agit d'un contrôle indirect des prix. Les sociétés peuvent dissimuler leurs bénéfices de bien des façons et charger les meilleurs comptables et les meilleurs avocats du Canada de profiter des échappatoires légales.

Ces considérations mises à part, le Livre blanc lui-même contient la pire des échappatoires, qui aura des répercussions sensibles sur les activités de la Commission anti-inflation. Cette échappatoire figure à la page 21 du livre blanc et j'aimerais la lire parce qu'elle va à l'encontre de tout ce que l'on a dit à propos de la façon de régir les prix grâce au contrôle des bénéfices. Le paragraphe de la page 21 prévoit des exemptions au programme. Le voici:

Sera réputée avoir respecté le programme toute entreprise dont le profit par unité de production ou le pourcentage de la marge bénéficiaire nette a dépassé les lignes directrices par suite de gains de productivité extraordinaires résultant de ses efforts, ou d'une évolution favorable des coûts qui ne pouvait pas raisonnablement être prévue.

En d'autres termes, si une entreprise réalise des gains par suite d'une productivité extraordinaire, elle ne sera pas obligée de respecter les lignes directrices concernant les bénéfices. L'entreprise pourra profiter de la même exception s'il y a une évolution favorable des coûts qui ne pouvait pas raisonnablement être prévue. Le gouvernement nous a affirmé avoir élaboré des lignes directrices concernant les bénéfices qui s'appliqueront à la plupart des sociétés et dont profiteront indirectement les consommateurs, puisque les sociétés ne pourront pas augmenter leurs prix au-dessus d'une certaine limite. Cependant, dans le livre blanc, le gouvernement indique que toute

entreprise qui augmente sa productivité ou qui découvre une évolution favorable des coûts qui ne pouvait être raisonnablement prévue ne sera pas obligée de suivre les lignes directrices.

Je ne parlerai pas pour l'instant des questions dont pourraient être saisis les tribunaux, des conflits qui prendraient des mois ou des années avant d'être réglés. Je demande plutôt au ministre si l'on empêchera General Motors, ou Weston ou toute autre société importante du Canada de profiter de ces échappatoires. Il est certain que les administrateurs de société prétendront toujours que les bénéfices réalisés n'étaient pas prévus. Qui pourra prouver le contraire? Demandra-t-on à des psychanalystes de se promener d'un bout à l'autre du Canada et d'essayer de lire la pensée des administrateurs de ces sociétés pour découvrir s'ils prévoyaient de tels bénéfices? Comme si l'autre échappatoire n'était pas suffisante, voilà qu'on ajoute une espèce de fourre-tout qui, à mon avis, est de nature à assurer à toutes les sociétés canadiennes une immunité confortable.

Pour ces raisons, je répète qu'il n'y a aucune chance que de telles lois sur la réglementation des prix soient efficaces, et pourtant, tout programme de réglementation des salaires et des revenus sans réglementation des prix est totalement insuffisant et indigne de recevoir l'appui de la Chambre des communes.

Je veux répondre brièvement aux critiques adressées vendredi en Chambre, à mon sujet et au sujet du Nouveau parti démocratique. Le ministre a déclaré que personne n'était moins bien placé que le NPD pour critiquer la méthode employée par le gouvernement pour mater l'inflation. La raison, a-t-il déclaré, en était que le NPD avait lui-même proposé la fondation d'une commission de surveillance des prix. L'honorable représentant a même cité certains extraits de mes discours et ceux prononcés par l'ancien chef de mon parti, M. David Lewis, et il a souligné très justement, que pendant les élections de 1974, nous avions proposé comme moyen de juguler l'inflation l'établissement d'une commission de surveillance des prix. Il dit donc, fort d'un raisonnement pour le moins farfelu—tout à fait normal pour un ministre libéral—que puisque nous avons nous-mêmes eu cette idée il était absurde, ou peut-être même hypocrite, pour nous de critiquer maintenant les gestes de ces bons vieux libéraux.

● (1650)

J'aimerais donner d'autres exemples où des idées du NPD ont été reprises et transformées par les libéraux—et ce bijou qu'ils viennent de présenter est un exemple historique parfait de ce qu'ils font habituellement. Vous vous souviendrez peut-être, madame l'Orateur, que c'est le Nouveau Parti Démocratique qui a proposé, le premier, la création de la Corporation de développement du Canada. Nous avions proposé qu'elle fût propriété publique, contrôlée par l'État et fonctionnant indépendamment du marché. Je voudrais rappeler au député que lors de notre congrès de fondation en 1961, avant même que Walter Gordon n'en ait vent, le Nouveau parti démocratique avait lancé l'idée de cette société. Les libéraux l'ont alors accaparée et l'ont utilisée pour liquider au moins les sociétés de la Couronne prospères en faveur du secteur privé. Nous nous opposons à cette idée. Telle que nous l'avions proposée, elle était valable, mais telle que les libéraux la présentent, elle ne vaut rien.

Puis, sous le gouvernement minoritaire, les libéraux ont, cédant à certaines pressions, créé la société nationale des pétroles que nous réclamions. Les néo-démocrates ont vu